



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 avril 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 16 avril 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Allemagne, en février 2003 (voir annexe). Ce rapport a été établi sous ma responsabilité, après consultation des autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Hanns **Schumacher**



**Annexe à la lettre du 16 avril 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de l'Allemagne (février 2003)**

Introduction

La question de l'Iraq s'étant placée au coeur de ses délibérations, février a été un mois très chargé pour le Conseil de sécurité.

Outre neuf consultations officieuses et deux séances privées, le Conseil de sécurité a tenu neuf séances publiques, dont deux débats publics sur l'Iraq et sur la lutte contre le terrorisme, dans le cadre de l'effort déployé pour rendre les travaux du Conseil plus transparents.

Il n'y a pas eu de renouvellement de mandat de missions de maintien de la paix des Nations Unies en février. Le mandat de la Mission des Nations Unies en Angola a expiré le 15 février.

Le Conseil a adopté une résolution sur la situation en Côte d'Ivoire, qui a été examinée deux fois lors de consultations officieuses. Une déclaration du Président a été adoptée après la séance publique sur le Kosovo. La situation en République démocratique du Congo s'est aussi retrouvée deux fois à l'ordre du jour du Conseil, avec notamment un exposé d'information du Secrétariat de l'ONU et du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme mettant en lumière la situation critique des droits de l'homme dans la partie est de ce pays.

En outre, le Conseil a entendu les exposés d'information mensuels sur la situation en Afghanistan (qui se sont concentrés cette fois-ci sur la réforme du secteur de la sécurité) et le Moyen-Orient.

Afrique

Angola

Lors des consultations officieuses tenues le 12 février, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola a présenté aux membres du Conseil un exposé général sur le deuxième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Angola. Le mandat de la Mission a expiré le 15 février et n'a pas été renouvelé. Les membres du Conseil ont estimé que c'était désormais au Gouvernement angolais que revenait la responsabilité de la consolidation du processus de paix en Angola, et que la poursuite du dialogue interne était indispensable à la réconciliation nationale. Les membres du Conseil ont particulièrement souligné les tâches qui restaient à accomplir dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, du déminage, des droits de l'homme et de la préparation des élections. Les membres du Conseil sont convenus que l'appui de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies était indispensable, et qu'il fallait que l'Angola s'efforce de résoudre certains problèmes humanitaires particuliers. Les membres du Conseil ont approuvé la

recommandation du Secrétaire général tendant à confier au Coordonnateur résident du PNUD en Angola les tâches restant à mener à bien au titre de la résolution 1433 (2002) du Conseil. Les membres du Conseil se sont mis d'accord sur les éléments d'une déclaration à la presse.

République démocratique du Congo

Le Conseil de sécurité a tenu deux séances concernant la situation en République démocratique du Congo. Lors d'une réunion d'information publique tenue le 13 février, les membres du Conseil ont entendu des exposés du Secrétariat et du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Sergio Vieira de Mello, sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Ces exposés présentaient la situation générale des droits de l'homme dans le pays, mettaient en lumière les récentes violations flagrantes des droits de l'homme commises par les différentes forces qui y opéraient, et donnaient les dernières informations obtenues sur les massacres survenus à Kisangani les 14 et 15 mai 2002.

Les membres du Conseil ont énergiquement condamné les violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo et largement appuyé les recommandations et conclusions du Haut Commissaire. Un rapport détaillé de ce dernier sur la question a été publié par la suite (S/2003/216).

Lors des consultations officieuses tenues le 26 février, les membres du Conseil ont entendu un exposé d'information du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, Amos Namanga Ngongi, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur le treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2003/211). Il y était souligné que la situation militaire sur le terrain restait instable, en particulier dans le nord-est du pays. Tandis que les problèmes sécuritaires entravaient le travail de vérification de la MONUC, la situation humanitaire restait caractérisée par l'insécurité généralisée, les déplacements massifs de population et un accès sévèrement limité aux services humanitaires.

Les membres du Conseil ont appelé les parties congolaises à appliquer intégralement l'accord de partage des pouvoirs signé à Pretoria en décembre 2002 et à établir un gouvernement de transition. Ils ont aussi appelé tous les gouvernements de la région à prendre des mesures de confiance de façon à promouvoir la sécurité dans les zones frontalières. Ils ont en outre fermement condamné l'attaque récente contre un hélicoptère de la MONUC.

Côte d'Ivoire

Le Conseil de sécurité a tenu deux consultations officieuses sur la situation en Côte d'Ivoire. Le 4 février, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Sir Kieran Prendergast, au cours duquel ils ont appris que la situation s'était considérablement détériorée depuis le dernier exposé qui leur avait été présenté, et que l'apparition de médias de la haine en particulier causait de graves préoccupations. Ils ont pris note du déploiement de 680 militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ils ont réaffirmé que l'Accord de Linas-Marcoussis du 23 janvier était la base d'un règlement global du conflit.

Le Conseil a ensuite adopté la résolution 1464 (2003) lors d'une séance officielle.

Le 21 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Sir Kieran Prendergast, a informé le Conseil des activités du Comité créé en application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Comité a tenu deux réunions sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire. Les membres du Conseil ont aussi été informés des observations de l'Envoyée humanitaire du Secrétaire général pour la crise en Côte d'Ivoire, Carolyn McAskie. Ils se sont mis d'accord sur les éléments d'une déclaration à la presse.

Asie

Iraq

Le 5 février, lors d'une séance publique tenue au niveau ministériel (à laquelle assistaient 12 ministres des affaires étrangères), le Secrétaire d'État Colin Powell a présenté au Conseil des informations venant des services de renseignement américains concernant l'existence de programmes d'armes de destruction massive en Iraq et le fait que le Gouvernement iraquien n'était pas disposé à s'acquitter des obligations en matière de désarmement qui lui revenaient aux termes des résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Les membres du Conseil l'ont écouté avec la plus grande attention et se sont félicités de la présentation du Secrétaire d'État. Certains membres ont fait des déclarations et d'autres se sont déclarés favorables à un régime renforcé des inspections. Tous les membres du Conseil ont exhorté l'Iraq à coopérer plus activement avec les inspecteurs et ont souligné l'importance primordiale qu'il y avait à trouver une solution dans le cadre du Conseil de sécurité. En outre, les membres du Conseil ont souligné l'importance de la visite que devaient faire prochainement MM. Blix et El Baradei à Bagdad et proposé d'en attendre les résultats.

Le 14 février, le Conseil a tenu une séance publique au niveau ministériel, suivie d'une séance privée, sur l'Iraq. Onze ministres des affaires étrangères y assistaient. Mettant à jour leur rapport du 27 janvier, MM. Blix et El Baradei ont présenté un exposé au Conseil sur les résultats de leur visite à Bagdad et sur le déroulement des inspections menées en application de la résolution 1441 (2002). Ils ont fait état d'une meilleure coopération iraquienne au processus et d'une plus grande coopération quant au fond, laquelle reste toutefois loin d'être totale. Les membres du Conseil se sont déclarés convaincus que les inspecteurs pourraient s'acquitter avec succès de leur tâche. Toutefois, ils ont aussi fait observer qu'il fallait que l'Iraq coopère plus activement. Les membres du Conseil ont écouté les exposés avec le plus grand intérêt et ont félicité les inspecteurs de leur travail. Certaines délégations ont toutefois souligné que sans une coopération iraquienne quant au fond, les inspections ne pouvaient pas atteindre l'objectif du désarmement. D'autres délégations ont fait observer que les inspections étaient efficaces et avaient déjà donné de bons résultats, et qu'il fallait les poursuivre en les renforçant.

Les 18 et 19 février, à la demande des membres du Mouvement des pays non alignés, le Conseil a tenu un débat public sur la situation en Iraq et au Koweït avec la participation de 61 délégations. La plupart d'entre elles étaient favorables à la poursuite d'un régime renforcé des inspections, ont exhorté l'Iraq à coopérer plus activement dans l'exécution de ses obligations en matière de désarmement et ont

mis en garde contre les répercussions négatives de toute opération militaire. Certaines délégations ont souligné que même un régime renforcé des inspections n'amènerait pas de changement si l'Iraq ne coopérait pas quant au fond, s'il ne montrait pas qu'il était disposé à désarmer, et ont demandé au Conseil d'assumer ses responsabilités au titre des résolutions pertinentes.

Au cours des consultations du 24 février, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont déposé un projet de résolution déclarant que l'Iraq n'avait pas saisi la dernière occasion qui lui avait été offerte par la résolution 1441 (2002). Le même jour, l'Allemagne, la Fédération de Russie et la France ont distribué un mémorandum sous forme de document du Conseil, dans lequel les auteurs demandaient un programme d'action clair pour les inspections, des inspections renforcées et un calendrier précis pour l'application de ce programme.

Au cours des consultations du 27 février, certains membres ont réitéré leurs doutes quant à la volonté de l'Iraq de coopérer conformément à la résolution 1441 (2002) et se sont prononcés en faveur de la nouvelle résolution déposée le 24 février. D'autres membres ont souligné les progrès accomplis grâce aux inspections, ont réaffirmé leur plein appui aux travaux et à l'action de MM. Blix et El Baradei ainsi qu'à la poursuite des activités visant à désarmer l'Iraq pacifiquement sur la base de la résolution 1441 (2002). Ils se sont félicités de l'accélération de la présentation du programme de travail au Conseil pour approbation.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

L'exposé mensuel du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, a été présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le jeudi 13 février 2003. Le Conseil a ensuite tenu des consultations officieuses. Certains membres du Conseil ont fait valoir que la publication rapide du plan de marche vers la paix au Moyen-Orient pourrait offrir à la région un nouvel espoir de règlement politique, longtemps attendu. Les membres ont fait part de leur inquiétude quant à la situation humanitaire dans les territoires palestiniens. Vu les circonstances actuelles, l'intérêt du Conseil de sécurité pour cette question ne se relâchera pas non plus.

Afghanistan

Le 24 février, le Conseil de sécurité a entendu des exposés de Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Mutsuyoshi Nishimura, Ambassadeur du Japon, et Harald Brau, Ambassadeur de l'Allemagne. Leurs rapports sur la situation en Afghanistan portaient sur la réforme du secteur de la sécurité.

Le Secrétaire général adjoint a fait état des avancées réalisées dans la mise en oeuvre du processus issu de l'Accord de Bonn et souligné les progrès accomplis quant au processus constitutionnel et aux élections nationales qui doivent se tenir en juin 2004. Compte tenu de la gravité de ces décisions politiques, il a souligné l'importance de la réforme du secteur de la sécurité et de l'adoption de mesures immédiates en vue de renforcer la sécurité. Il a ensuite remercié la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et les États qui se sont

faits les chefs de file des processus de réforme, et a engagé la communauté internationale à maintenir son aide financière.

M. Nishimura a présenté un bilan de la situation en matière de démobilisation. Il a indiqué que les progrès enregistrés permettraient le démarrage prochain du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le succès des initiatives à cet égard dépendrait pour beaucoup de la collaboration résolue et harmonieuse de tous les responsables régionaux et politiques en Afghanistan.

M. Braun a fait état des progrès de la réforme du secteur de la police, s'agissant notamment du recrutement et de la formation des effectifs de la police nationale. Il s'est félicité que le Ministre de l'intérieur récemment élu ait exprimé son appui à cette réforme. Les membres du Conseil ont remercié la MANUA, le Japon et l'Allemagne pour le rôle qu'ils jouaient à cet égard. Ils ont pris note des avancées réalisées jusqu'à présent et ont affirmé leur appui constant en la matière tout en faisant à nouveau valoir l'importance capitale de la sécurité nationale au regard de la reconstruction de l'Afghanistan.

Europe

Kosovo

Le 6 février, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général sur la situation au Kosovo à l'occasion d'une séance publique consacrée à cette question. Le Représentant spécial a présenté un rapport complet faisant le point de la mise en oeuvre des critères de référence pour la réalisation des objectifs de la MINUK dans les domaines suivants : institutions démocratiques fonctionnelles, état de droit (police/justice), liberté de circulation, retours durables et droits des minorités, économie, droits de propriété, dialogue avec Belgrade et Corps de protection du Kosovo. Le Conseil de sécurité a autorisé le Président à faire une déclaration, publiée par la suite sous la cote S/PRST/2003/1.

Questions diverses

Lutte contre le terrorisme

Le Conseil de sécurité a tenu le 20 février une séance publique qui avait pour thème les « Menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par des actes terroristes » et faisait suite à la réunion ministérielle du 20 janvier consacrée à la même question. Vingt-trois États non membres du Conseil de sécurité ont saisi cette occasion pour exprimer leurs vues sur les initiatives visant à renforcer la lutte contre le terrorisme. L'accent a été mis sur l'engagement général en faveur du resserrement de la coalition internationale contre le terrorisme dans le cadre du système des Nations Unies, conformément aux dispositions énoncées dans la Déclaration ministérielle du 20 janvier [voir résolution 1456 (2003)]. L'attention a été appelée sur le rôle particulier du Comité contre le terrorisme et les efforts qu'il déployait sans relâche sous la présidence compétente de Sir Jeremy Greenstock.

Les États membres ont également souligné l'importance du renforcement des instruments multilatéraux de répression de la prolifération des armes de destruction massive et des matières dangereuses pour empêcher qu'elles ne tombent aux mains de terroristes. Ils ont insisté sur le fait que les États, dans la lutte contre le

terrorisme, devaient respecter l'état de droit, et en particulier le droit international, les droits de l'homme, les droits des réfugiés et le droit humanitaire. Le rôle majeur des organisations internationales, régionales et sous-régionales a été tout spécialement mis en avant et la décision du Comité contre le terrorisme d'organiser avec elles une réunion spéciale au début du mois de mars a été vivement appréciée.

Questions générales relatives aux sanctions

Le 25 février 2003, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Suède, Hans Dahlgren, sur les résultats du Processus de Stockholm sur la mise en oeuvre de sanctions ciblées. Le Processus de Stockholm, engagé en Suède en octobre 2001, visait à améliorer la mise en oeuvre des sanctions en recourant de manière appropriée à des sanctions ciblées, qui sont un moyen de concentrer les pressions sur les États et les entités visés et de minimiser leur impact sur les populations civiles et sur les États et les entités qui ne sont pas visés. Au cours du débat, les membres du Conseil de sécurité ont relevé que le Processus de Stockholm avait fait fond sur les résultats d'initiatives antérieures de la Suisse et de l'Allemagne et sur des idées examinées dans le cadre du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions.

Le premier débat international sur les sanctions ciblées, organisé en Suisse dans le cadre du Processus d'Interlaken, avait été consacré aux sanctions financières. Il en était surtout résulté une meilleure compréhension des impératifs techniques spécifiques liés aux sanctions financières ciblées, et l'élaboration d'éléments de libellé et de définitions. Le débat s'était prolongé ensuite dans le cadre du Processus de Bonn-Berlin, sous les auspices de l'Allemagne, qui était axé sur la mise au point et l'application des embargos sur les armes et sur les sanctions liées aux voyages et au trafic aérien.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'initiative prise par la Suède en octobre 2001 aux fins de lancer le Processus de Stockholm, qui avait utilement contribué au débat sur le renforcement des capacités du système des Nations Unies et des États Membres à donner effet aux sanctions ciblées. Un certain nombre de recommandations concrètes ont été formulées à cet égard. Les membres du Conseil ont souhaité la poursuite des travaux afin d'affiner l'instrument d'application des sanctions ciblées.

Lettre datée du 14 février 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations le 14 février au sujet de la lettre du Secrétaire général, datée du 14 février 2003 (S/2003/182), qui transmettait une lettre du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se référant à la résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs le 12 février 2003 sur la mise en oeuvre de l'Accord de garanties conclu entre la République populaire démocratique de Corée et l'AIEA dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Conseil a décidé de confier la question aux experts compétents et d'en remettre l'examen à une date ultérieure.

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le 28 février, le mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2003 (voir S/2003/235).
